

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE2754

présenté par  
Mme Dubos, rapporteure

-----

### ARTICLE 29

Supprimer l'alinéa 17.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir la possibilité pour un organisme HLM de vendre des logements sociaux à ses locataires par le biais d'un contrat de location-accession. La location-accession est un dispositif à la fois efficace et sécurisant pour le locataire qui acquiert progressivement la propriété de son logement.